

Mode d'emploi

pour

Installations de réservoirs de
2500, 3500, 5000 et 9000 litres
unité de distribution incluse

FuelMaster[®]



(Version 03/2014 pour la Suisse ZPP 117.008.14)

Table des matières

Informations générales	Page 03
I. Usage conforme	Page 04
II Dimensions	Page 04
III. Équipement	Page 05
IV. Livraison, transport, stockage	Page 06
V. Mise en place	Page 08
VI. Raccordement électrique	Page 11
VII. Instruction de service	Page 13
1. Remplissage de l'installation	Page 13
2. Remplissage des véhicules	Page 15
3. Exploitation et maintenance	Page 16
4. Première mise en service	Page 18
VIII Dérangement et remède	Page 19
IX Garantie	Page 20
Annexe A	Protocole de mise en service
Annexe B	Commande de service après-vente



Informations générales

Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions d'avoir choisi un produit de notre maison.

Ce manuel contient une description du produit et vous assiste lors de l'exploitation de l'installation. Nous attirons votre attention sur le fait que les conditions pour l'utilisation (conditions d'installation, autorisations, etc.) doivent être définies en concertation avec les administrations compétentes.



La mise en service doit être effectuée par des entreprises spécialisées* homologuées et prouvée à l'aide d'un procès-verbal de mise en service. Si la preuve n'est pas apportée, les défauts matériels ne sont pas couverts par la garantie.

Les indications données dans ce manuel se rapportent à la dimension standard et à l'équipement standard des installations. Le cas échéant, des informations complémentaires sont nécessaires pour des accessoires optionnels.

Aucune garantie supplémentaire pour des usages particuliers ni pour des résultats d'utilisation ne peut être déduite de ce manuel. Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications techniques sur base de perfectionnements qui ne font pas l'objet de l'homologation.

Veillez lire soigneusement ce manuel afin de pouvoir profiter de tous les avantages du produit FuelMaster®.

Kingspan Environmental GmbH
Siemensstr. 12a
63263 Neu-Isenburg
Allemagne
Tél. : +49 (0)6102 3686700
Fax : +49 (0)6102 3686720
info-deutschland@kingspan.com
www.environmental.kingspan.de

* Vous obtiendrez des informations complémentaires et les noms des interlocuteurs via notre bureau.

I. Usage conforme

Le FuelMaster[®] est une installation de stockage qui est constituée d'un réservoir et d'une cuve de collecte, avec une unité de distribution et un volume de 2500, 3500, 5000 et 9000 litres et certifiée par l'ASIT avec le numéro de certificat ZPP 117.008.14.

Seuls les liquides mentionnés dans l'homologation peuvent être stockés dans le FuelMaster[®]. Une autre utilisation n'est pas conforme à la destination

II. Dimensions



	BFM02500	BFM03500	BFM05000	BFM09000
Volume nominal (L)	2500	3500	5000	9000
Longueur (m)	2,46	2,85	2,85	3,25
Largeur (m)	1,46	2,20	2,23	2,45
Hauteur (m)	1,85	1,96	2,34	2,95
Poids (kg)	220	280	320	490

Les dimensions des produits peuvent différer de +/- 1 %. Le volume nominal correspond à 95 % du volume total.

III. Équipement

De manière standard, la livraison comprend :

1. Unité de distribution avec
 - Tuyauterie d'aspiration 1" avec filtre et clapet antiretour (protection contre le siphonnage)
 - Pompe électrique 230 V, débit à partir de 35 l/min*
 - Débitmètre mécanique*
 - Tuyau de distribution* 4 m avec pistolet automatique et support de pistoletExemples d'images

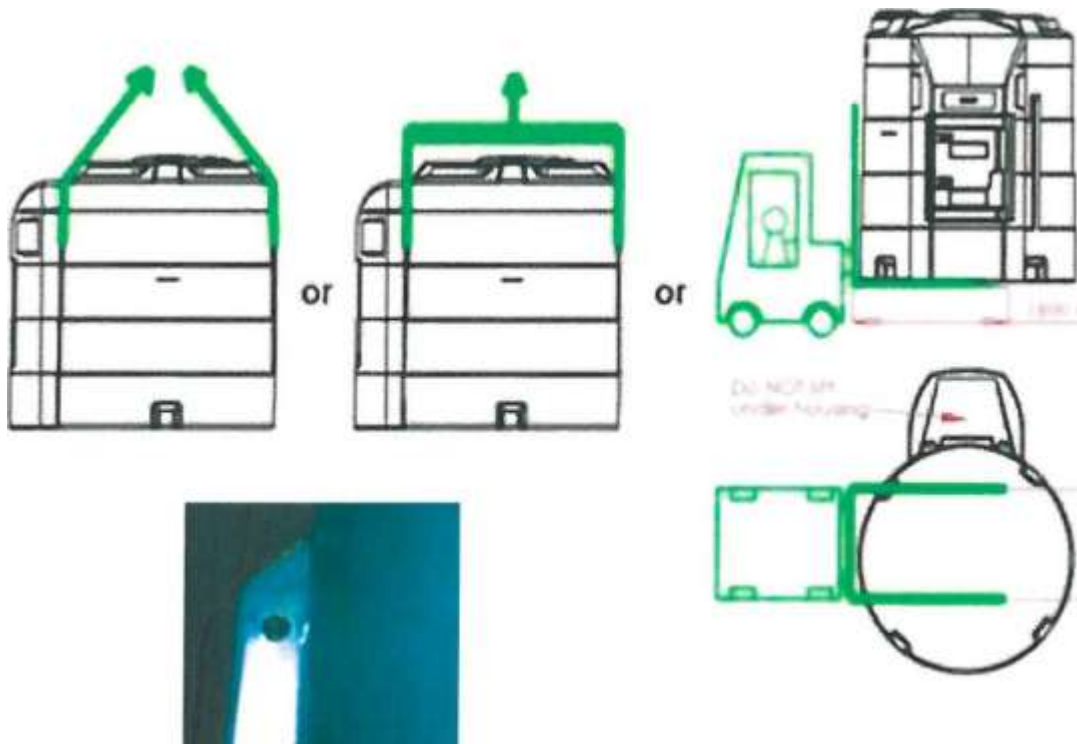


2. Jauge de niveau avec capuchon de fermeture étanche et mesure de niveau pneumatique supplémentaire
3. Surveillance de fuite certifiée par l'ASIT - pour la détection en temps utile d'accumulations de liquide dans la cuve de collecte
4. Dispositif anti-débordement certifiée par l'ASIT- elle interrompt le processus de remplissage lorsque le niveau de remplissage maximal admissible est atteint et protège ainsi d'un débordement et de l'épanchement de carburant lors du processus de remplissage
5. Soupape de purge dans le réservoir intérieur - pour l'équilibrage de la pression intérieure du réservoir
6. Trappes de visite
 - dans le réservoir extérieur 16" (à partir de BFM03500)
 - dans le réservoir intérieur 4"
7. Tubulure de remplissage - filetage mâle 2" pour une liaison sûre avec le camion-citerne
8. Armoire d'équipement (à partir de BFM03500) - verrouillable avec 2 serrures
9. Raccordement de mise à la terre - amené du côté extérieur

IV. Livraison, transport, stockage (FuelMaster® neuf)

La livraison de l'installation est effectuée par un transporteur. Le déchargement du camion est à la charge du client. Les installations peuvent être déchargées à l'aide d'une grue (3500 l, 5000 l et 9000) avec utilisation des points de levage (voir figure) ou d'un chariot élévateur à fourche équipé de prolongateurs de fourche (min. 1800 mm).

Pendant le processus de déchargement, l'installation doit être sécurisée par le déchargeur afin d'éviter toutes détériorations.



1. L'installation doit être préparée pour le transport Les raccordements électriques doivent être débranchés, le couvercle et les tubulures correctement fermés et sécurisés. Les composants tels que le flexible de distribution, le pistolet et le cas échéant d'autres éléments détachés doivent dans la mesure du possible être sécurisés dans les logements prévus ou fixés de telle façon qu'il ne risque pas y avoir de détériorations suite au transport.
2. Le transport de l'installation peut uniquement avoir lieu lorsque l'installation est vide !
 Une fois que le FuelMaster a été mis en service, il peut uniquement être à nouveau transporté à l'état vide et après avoir été nettoyé !
3. Il est interdit de faire glisser ou rouler l'installation. On ne peut pas utiliser d'éléments en saillie pour le levage pour le transport.
4. La surface de chargement doit être lisse et sans arêtes vives. Les installations doivent être fixées et sécurisées pour le transport.
5. La zone de stockage doit être appropriée, plane et sans arêtes vives.
6. Le stockage temporaire de l'installation dans un local de stockage peut se faire lorsque le réservoir est vide.

V. Mise en place

L'exploitant d'installation est tenu de respecter la législation nationale, les prescriptions nationales de montage et d'exploitation ainsi que les instructions de l'autorité de protection incendie et de l'agence pour la protection de l'environnement.

1. L'installation et le remplissage d'installations qui présentent des dommages de transport ou de stockage ainsi que des dommages visibles aux tubulures, des fissures de l'enveloppe de la citerne, un équipement incomplet, etc., sont interdits.
2. L'installation doit être mise en place d'aplomb sur une surface plane (aplanie), horizontale et stable en matériaux non inflammables.



Correct



Incorrect

3. On doit vérifier si l'alimentation électrique du réseau présente tous les paramètres nécessaires pour le moteur de la pompe et les accessoires utilisés.

Le raccordement électrique doit uniquement être réalisé à l'aide de câbles électriques appropriés, en parfait état, avec utilisation d'un raccordement fixe. L'installation dans les règles de l'art doit être assurée par l'exploitant.

L'installation électrique n'est pas comprise dans la livraison du FuelMaster® et doit être effectuée par le client.

4. Les réservoirs peuvent uniquement être utilisés comme réservoirs individuels dans des locaux de bâtiments et également à l'air libre.



Mais pas dans des zones explosible de type Zone 0 et 1.

5. L'espace autour de l'installation doit permettre une circulation libre et sans collision des véhicules à remplir. L'exploitant d'installation doit s'assurer que les voies d'accès sont adaptées pour les véhicules respectifs.

L'installation doit être pourvue d'une protection anticollision.

6. Les obstacles éventuels tels que véhicules parkés, lignes à haute tension, branches d'arbres, etc., doivent être régulièrement surveillés par l'exploitant d'installation et le cas échéant éliminés. L'utilisateur doit assurer la sécurité des livraisons de carburant ainsi qu'un espace libre pour les inspections et contrôles réguliers.

7. À proximité de l'installation, les flammes nues, fumer et l'utilisation de tous autres facteurs pouvant conduire à l'inflammation du carburant sont interdits.

L'exploitant d'installation est tenu de placer les panneaux de protection (p. ex. « *Défense de fumer et de faire du feu* ») et indications nécessaires.



9. Le lieu d'installation de l'installation doit respecter toutes les distances minimales d'écartement selon le tableau ci-après, sauf prescriptions officielles locales différentes.

Objet	Distance
Maisons unifamiliales, bâtiment d'habitation à usage collectif et bâtiment public	> 15 m
Autre bâtiment résidentiel, limite de terrain, de chemin	> 5 m
Puits d'égout et de chauffage non fermés par un siphon. Cela ne concerne pas le cas où l'emplacement de l'installation possède un drainage linéaire et des séparateurs d'huile	> 5 m
Captages d'eau, chambres de chauffage, ouvertures de local dans lesquelles le sol se trouve plus bas que le domaine adjacent	> 5 m
Limite de bois	> 10 m
Ligne haute tension jusqu'à 1 KV	> 3 m
Ligne haute tension jusqu'à 15 - 30 KV	> 5 m
Ligne haute tension jusqu'à 30 - 110 KV	> 10 m
Ligne haute tension de plus de 110 KV	> 30 m
Installations dont la température de surface dépasse 100°C	> 0,5 m

10. Lors de la mise en place et de l'exploitation de l'installation, les prescriptions administratives locales de protection contre le bruit sont à respecter.

11. L'installation doit être protégée contre le rayonnement solaire direct et l'influence des intempéries. Il est recommandé de recouvrir l'installation de manière appropriée.

12. Pour les installations pour lesquelles on prévoit un changement fréquent de lieu d'installation ainsi qu'un risque de détérioration éventuel, on recommande de prévoir une installation avec cadre de protection (option). Respecter les indications de stockage et de transport.

13. À proximité de l'installation, l'exploitant doit installer un extincteur à mousse de 12 kg et l'identifier à l'aide d'un panneau de sécurité « Extincteur » et placer un panneau « Défense de fumer et de faire du feu ».

VI. Raccordement électrique

L'installation électrique n'est pas comprise dans la livraison du FuelMaster® et doit être effectuée par le client. Elle doit se faire conformément aux instructions ci-après :

1. MISE À LA TERRE

Afin d'évacuer efficacement les phénomènes électrostatiques (charge électrique) susceptible d'apparaître sur l'installation réalisée en matière plastique ainsi que sur les accessoires raccordés et de garantir une protection ampérométrique efficace, l'installation est pourvue d'une mise à la terre.

À proximité de l'installation, une ligne de mise à la terre en cuivre ou fil galvanisé d'une section de 16 mm² doit être placée pour l'évacuation des charges électrostatiques :



2. ALIMENTATION ÉLECTRIQUE FIXE

On doit utiliser une ligne fixe pour le raccordement à l'armoire de commande. Ce faisant, les conditions suivantes sont à respecter :

Le raccordement de la ligne 230 V à l'armoire de commande doit être effectué par un électricien qualifié conformément au schéma de câblage. La ligne d'alimentation doit être conforme aux exigences définies par le fabricant de la pompe et aux prescriptions en vigueur.

Pour l'installation, on doit utiliser une ligne d'alimentation de 3 x 2,5mm².

La liaison de la ligne d'alimentation doit être protégée par un fusible de la valeur appropriée.

Le **réseau d'alimentation est de type TN-S**, c'est-à-dire que nous avons trois conducteurs pour l'alimentation de l'installation :

Phase (conducteur noir ou brun)

Neutre (conducteur bleu)

Conducteur de protection (jaune-vert). Il est recommandé de raccorder le conducteur PE de l'installation (jaune-vert) à la ligne PE (jaune-vert) de l'alimentation électrique.

RÉSEAU D'ALIMENTATION DE TYPE TN-S

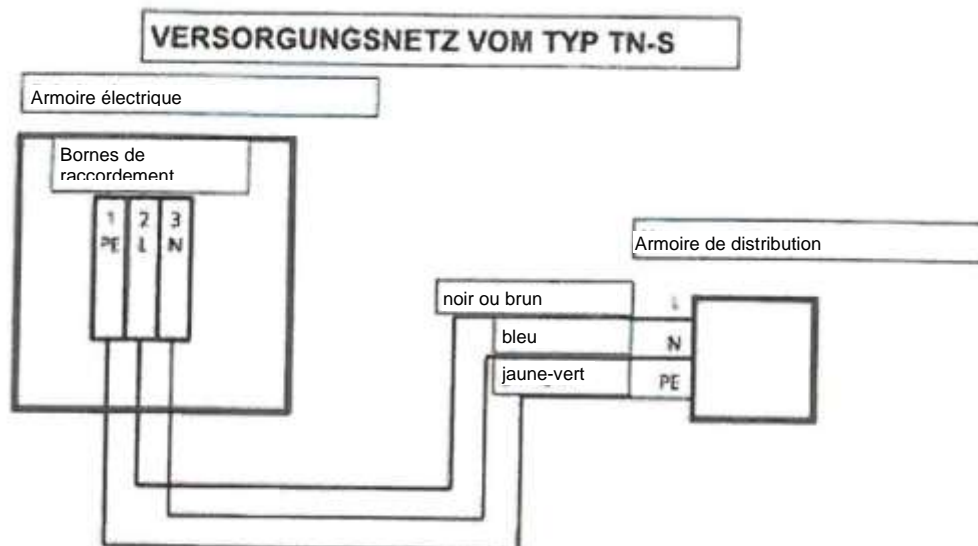


Schéma 2 - Schéma de câblage avec installation de distribution dans le système d'alimentation TN-S

Fusible de protection de l'installation

En plus du fusible dans l'armoire de commande de la pompe, un fusible doit être prévu dans l'armoire de distribution. La valeur du fusible doit être C16A (courant de déclenchement : 16 A avec la caractéristique de type C).

ATTENTION

La liaison fixe de l'installation avec l'armoire de distribution doit être réalisée par un électricien disposant d'une autorisation valable, établie par l'administration correspondante et concernant le domaine d'activité.


VII. Instruction de service

Le FuelMaster® a été conçu et construit de façon à être le plus robuste et le plus sûr possible et à maintenance réduite. En raison de la nature du liquide stocké et des dangers en découlant pour l'environnement, les instructions suivantes sont à respecter :

1. REMPLISSAGE DE L'INSTALLATION

Le remplissage du réservoir peut uniquement être effectué depuis un camion-citerne ou d'autres moyens de transport qui sont destinés à la livraison de substances dangereuses de classe III [3]. Le déchargement peut uniquement être effectué via une connexion étanche ! La vitesse de remplissage maximale ne doit pas être dépassée

Avant le remplissage

- Avant le remplissage, on doit déterminer le niveau de remplissage , vérifier l'état de la tubulure de remplissage et la propreté de l'installation. L'installation doit être mise en place de manière stable et ne pas être endommagée. Les détériorations et autres défauts constatés doivent être signalés sans retard à l'exploitant de l'installation.



Le responsable du remplissage doit vérifier par relevé manuel avant le remplissage la quantité qui peut être introduite.

1. L'installation peut uniquement être remplie jusqu'à son volume nominal, qui correspond à 95% du volume maximal. Un surremplissage n'est pas admissible !
2. Le remplissage et la distribution peuvent uniquement se faire sous la surveillance d'un collaborateur habilité.
3. Afin d'éviter l'encrassement et la détérioration du système de pompage, aucun carburant contaminé ne doit être stocké dans le réservoir. L'origine et la nature de la marchandise stockée doivent pouvoir être prouvés à tout moment.
4. Les règlements de protection du travail respectivement en vigueur doivent être respectés et des équipements de protection (lunettes de sécurité, gants, protection auditive, etc.) doivent être portés dans la mesure nécessaire.
5. Le lieu de livraison doit être sécurisé à l'aide de panneaux d'avertissement, luminaires de sécurité, délimitations conformément aux prescriptions en vigueur sur le lieu de livraison.



6. Les véhicules de livraison doivent disposer d'un dispositif de mise hors service qui interrompt le processus de remplissage lorsque le volume nominal est atteint.
7. Le débit maximal lors du remplissage de l'installation est de 350 l/min. Nous recommandons de ne pas dépasser un débit de 250 l/min afin d'éviter des tourbillonnements et formations de gaz importants.
8. Il doit être assuré que le tuyau de remplissage soit entièrement visible pendant le processus de remplissage (le cas échéant par une ou plusieurs autres personnes).

2. Remplissage des véhicules

Avant le premier remplissage, l'installation doit être préparée par une première mise en service (vous trouverez des informations au chapitre Première mise en service). L'exploitant d'installation doit veiller à ce que l'installation soit exclusivement exploitée par du personnel formé et initié.



Le fonctionnement de l'installation aux températures inférieures à - 15 °C ou supérieures à + 40 °C est interdit. En cas de forte pluie ou de vent violent, l'utilisation n'est pas autorisée en raison des risques accrus.

Lors du processus de remplissage, les moteurs et chauffages d'appoint doivent être mis hors service. L'utilisation de téléphones mobiles est interdite. Il est défendu de fumer, faire du feu ou une flamme nue. Les prescriptions locales sont à respecter.

- **!!! Assurez-vous avant l'utilisation qu'il y a suffisamment de carburant dans l'installation !!!**



- La marche à sec conduit à la détérioration de la pompe.
- Vérifiez que l'installation ainsi que l'unité de distribution ne présentent pas de détériorations et sont en parfait état technique.
- Les temps de fonctionnement de la pompe sans prélèvement (pistolet fermé) détériorent l'unité de pompage. Le temps de fonctionnement admissible de la pompe avec pistolet fermé est de max. 2 min.
- Exécutez les remplissages de manière rapide et sans interruptions. Les remplissages sans surveillance ne sont pas autorisés.
- Positionnez le véhicule à ravitailler de telle sorte que le tuyau ne subisse aucune sollicitation en traction.
- Les véhicules suivants doivent respecter une distance minimale de 5 m par rapport au véhicule en cours de remplissage.
- Le carburant épanché sur l'installation ou à proximité de celle-ci doit être éliminé sans retard.

3. Exploitation et maintenance

L'état et le fonctionnement des installations de réservoirs FuelMaster® doivent être contrôlés selon le plan d'exploitation et de maintenance joint. Les intervalles de temps indiqués doivent être respectés.

Fréquence de l'activité

J = tous les jours
H = hebdomadaire
M = tous les X mois

Contrôles visuels

Intégrité de l'installation	J
Réservoir extérieur pour détériorations	J
Unité de distribution	J
Étanchéité des raccords de tuyaux flexibles	J
Contaminations	J
Contrôle visuel du réservoir intérieur pour fuites éventuelles	H
Contrôle visuel des raccordements électriques pour détériorations	H

Contrôles de fonctionnement

Dispositif antidébordement/transmetteur de valeur limite	H
Sécurité antifuite	H
Chauffage	H à partir de 0°C tous les jours
Ventilation	H

Autres contrôles/nettoyages

Étanchéité, contrôle de toutes les liaisons, le cas échéant resserrer	M
Dégazage du réservoir	M
Nettoyage du réservoir extérieur	M
Nettoyage de l'armoire d'équipement	M
Fonction de mise hors service du pistolet (uniquement pour pistolets automatiques)	M
Filtre	M
Vérifier l'usure du flexible du pistolet	M
Vérifier et nettoyer le filtre fin dans la pompe et à l'extrémité de la tuyauterie d'aspiration.	tous les 6 mois
Contrôle des raccordements électriques par un électricien	tous les 12 mois
Maintenance de l'installation par une entreprise spécialisée	tous les 12 mois

À la page suivante, nous avons élaboré pour vous un document qui peut vous servir de base pour les procès-verbaux.

Fréquence de l'activité

J = tous les jours
H = hebdomadaire
M = tous les X mois

Contrôles visuels

Intégrité de l'installation	J						
Réservoir extérieur pour détériorations	J						
Unité de distribution	J						
Étanchéité des raccords de tuyaux flexibles	J						
Contaminations	J						
Contrôle visuel du réservoir intérieur pour fuites éventuelles	H						
Contrôle visuel des raccordements électriques pour détériorations	H						

Contrôles de fonctionnement

Dispositif antidébordement/transmetteur de valeur limite	H						
Sécurité antifuite	S						
Chauffage	W à partir de 0°C tous les jours						
Ventilation	H						

Autres contrôles/nettoyages

Étanchéité, contrôle de toutes les liaisons, le cas échéant resserrer	M						
Dégazage du réservoir	M						
Nettoyage du réservoir extérieur	M						
Nettoyage de l'armoire d'équipement	M						
Fonction de mise hors service du pistolet (uniquement pour pistolets automatiques)	M						
Filtre	M						
Vérifier l'usure du flexible du pistolet	M						
Vérifier et nettoyer le filtre fin dans la pompe et à l'extrémité de la tuyauterie d'aspiration.	tous les 6 mois						
Contrôle des raccordements électriques par un électricien	tous les 12 mois						
Maintenance de l'installation par une entreprise spécialisée	tous les 12 mois						

4. Première mise en service

Les installations de réservoirs FuelMaster® doivent être préparées pour la première utilisation dans le cadre d'une première mise en service.

La première mise en service doit être effectuée par des entreprises spécialisées homologuées et doit avoir au moins l'étendue suivante :

- Mise en place de l'installation selon les prescriptions du fabricant (point V. du mode d'emploi). Les stipulations légales au lieu d'installation (lieu de distribution) doivent être respectées et sont de la responsabilité de l'exploitant
- Pour la liaison au raccordement électrique côté bâtiment (voir point VI. du mode d'emploi), l'installation dispose d'un coffret de raccordement central ainsi que de la possibilité de raccordement du câble de mise à la terre.
L'arrivée du câble se fait via un passage de câble au-dessus de la cuve de collecte (2500 l) ou latéralement dans l'armoire d'équipement (3500, 5000 et 9000 l) au-dessus de l'arête inférieure de la porte (voir exemple)



- Dans le cadre du premier remplissage, le fonctionnement correct des composants du dispositif anti-débordement et des composants de sécurité antifuite doit être contrôlé.
- Si des indications de niveau de remplissage sont présentes, les valeurs (quantité remplie et quantité affichée) doivent être mises en correspondance et les indications de niveau le cas échéant adaptées.
- Les tuyauteries d'aspiration doivent être dégazées et les pompes le cas échéant remplies (en fonction du type de pompe).
- Pour les pompes auto-amorçantes, il peut le cas échéant être nécessaire de démonter le pistolet pour le dégazage. On doit éviter une marche à sec des pompes.
- Le personnel d'exploitation doit être initié à la manœuvre
- L'exploitant doit être initié à la manœuvre et à la maintenance.

VIII. Dérangements et remède

Défaut	Cause possible	Mesure
Alarme de fuite		
	Débordement de l'installation	Contrôle de l'espace entre le réservoir intérieur et le réservoir extérieur
	Humidité dans l'installation (pluie)	Contrôle de l'espace entre le réservoir intérieur et le réservoir extérieur
Pompe hors fonction		
	Pas d'alimentation en tension	Contrôler les fusibles et le raccordement électrique
	La protection contre la surchauffe a déclenché	Attendre que le moteur ait refroidi
	Moteur bloqué	Faire remplacer la pompe par le service après-vente
Débit diminué de la pompe		
	Filtre encrassé	Nettoyer le filtre
	Pli dans le flexible	Contrôler le flexible
	Pistolet contaminé	Nettoyer la vanne de pistolet
Niveaux de remplissage incorrects		
	Indicateur de niveau mal réglé	Relevé manuel, mode d'emploi du composant
Pas d'indication ou indication incorrecte du débit		
	Réglages incorrects	Mode d'emploi du composant
	Unité de comptage bloquée	Nettoyage, mode d'emploi du composant
	Câble de connexion défectueux, si présent	Contrôle de la connexion, mode d'emploi du composant

IX. Garantie

La preuve de la mise en service par une entreprise spécialisée est déterminante pour la reconnaissance de revendications de garantie.

Dans le cadre des conditions générales de vente, la garantie pour les installations FuelMaster® est d'une année à partir de la remise de l'objet de la livraison à l'acheteur.

Sur l'étanchéité du réservoir et de la cuve de collecte, Kingspan Environmental GmbH octroie une garantie d'une période de 10 ans à partir de la date de production.

Les défauts qui interviennent dans la période de garantie doivent être déclarés sans retard par écrit à l'aide du formulaire de commande de service après-vente joint. Le temps de réaction pour les défauts matériels déclarés est de 48 heures à partir de l'entrée de la déclaration au numéro de fax ou à l'adresse indiqués.

Les déclarations de défauts éventuels sont reçues 24 heures sur 24.
Une déclaration expédiée dans les heures de 16:00 à 8:00 h et les samedis, dimanches et jours fériés est considéré comme ayant été reçue à 8:00 h le jour ouvrable suivant.

Interlocuteur pour toutes les questions de service après-vente :

Kingspan Environmental GmbH
Siemensstr. 12a
63263 Neu-Isenburg
Allemagne
Tél. : +49 (0)6102 3686700
Fax : +49 (0)6102 3686720
info-deutschland@kingspan.com
www.environmental.kingspan.de

Kingspan Environmental GmbH vérifie les déclarations envoyées et prend toutes les mesures nécessaires pour une exécution la plus efficace possible de la demande.

Il n'y a pas de cas de garantie

- si la preuve de la mise en service n'est pas apportée (protocole de mise en service)
- en cas de détériorations et dommages consécutifs intervenus suite à un montage ou une manipulation inappropriés de l'appareil
- en cas de détériorations intervenues du fait de la non-exécution d'une maintenance (voir protocole de maintenance)
- en cas de détériorations mécaniques de tout type ou de vandalisme
- en cas de réparations, modifications constructives, exécutions constructives qui conduisent à des dommages suite à une réalisation non conforme aux règles de l'art

La maintenance standard des appareils est exclue de la garantie, comme p. ex. le nettoyage de filtres, le changement de pile, le calibrage (contrôle d'exactitude) des débitmètres. Le paramétrage de composants de niveau, composants de télémétrie ou autres dispositifs de mesure incombe à l'exploitant de l'installation.

Toutes les commandes de service après-vente entrantes sont contrôlées du point de vue de la présence d'une revendication en garantie. Dans le cas de garantie, l'élimination du défaut se fait sans facturation. Toutes les revendications de garantie non justifiées sont facturées au commettant aux conditions mentionnées sur le formulaire de commande de service après-vente.

Très cher partenaire,

Vous nous avez déclaré un dérangement à votre installation TITAN. Le traitement de défauts et l'ensemble de la coordination de l'intervention de service après-vente ou de l'expédition de pièces de rechange sont assurés par nos soins.

Naturellement, nous assumons selon nos conditions générales de vente la responsabilité des défauts de fabrication et d'exécution de nos produits durant la période de garantie dans le cas d'une utilisation conforme. À ce sujet, nous faisons appel à votre compréhension du fait que, en dehors de ce cadre – comme p. ex. le non-respect des instructions de montage et d'exploitation, l'usure liée à l'utilisation, les erreurs d'installation, de maintenance ou de manipulation – nous vous facturerons les coûts encourus.

Afin de garantir un déroulement correct, nous vous prions de compléter la commande de service après-vente suivante et de nous la faxer au numéro +49 (0) 6102 3686720 ou de l'envoyer par e-mail à l'adresse service-deutschland@kingspan.com. Nous pouvons vous assurer que l'intervention de service après-vente sera organisée immédiatement après la réception de votre commande. Nous ne pouvons malheureusement pas traiter les demandes verbales.

COMMANDE DE SERVICE APRÈS-VENTE

Par la présente, nous octroyons à la société Kingspan Environmental GmbH la commande consistant à exécuter ou faire exécuter les vérifications et les travaux de réparation nécessaires sur l'installation mentionnée dans la suite.

Nous sommes au courant que, durant la période de garantie convenue avec Kingspan, tous les défauts aux composants fournis par Kingspan qui sont de manière prouvée à mettre sur le compte de défauts de fabrication ou d'exécution, seront éliminés sans autre facturation.

Des revendications de garantie sont exclus tous les dommages qui découlent d'une utilisation non conforme, de l'application de force, du non-respect des instructions de montage et d'exploitation, d'interventions dans l'appareil par des personnes non autorisées ou d'une usure liée à l'utilisation. Les interventions de service après-vente sans droit à la garantie ainsi que les réparations sur des articles d'autres fabricants ou les coûts supplémentaires dus à des temps d'attente dont nous ne sommes pas responsables sont facturés au commettant dans le cadre de nos conditions générales de vente aux taux suivants.

Le jour de l'intervention de service après-vente, le commettant doit garantir que l'installation est accessible et praticable, que la tension électrique d'alimentation est présente sur l'appareil, qu'une personne autorisée est disponible.

Situation: 01/06/2013

Lieu, date

Nom du commettant

Cachet, signature



Commettant

Emplacement de l'installation

Nom de l'interlocuteur :

Téléphone :

Installation

Type / code de produit :

Numéro de série

Numéro de commande/d'enregistrement :

Date d'achat /
mise en service :

Raison de la réclamation

1. Généralités

L'intervention de service après-vente a lieu uniquement aux conditions ci-après, ainsi qu'aux conditions de la commande de service après-vente, sauf confirmation écrite différente de notre part. Les techniciens de service après-vente ne sont pas habilités à faire des déclarations contraignantes en notre nom ni à recueillir de telles déclarations de la part de nos clients. Les réclamations doivent nous être communiquées immédiatement par écrit.

2. Temps de travail

Le temps de travail normal est du lundi au vendredi de 7:00 à 17:00 h. Le temps de travail peut varier légèrement dans les différents centres de service après-vente.

3. Coûts

Pour les prestations de service après-vente et réparations sur base de commandes individuelles en liaison avec une preuve séparée des travaux effectués, les taux suivants sont portés en compte, augmentés de la TVA légale. Les temps de préparation et d'attente sont traités comme les temps de travail.

Frais de déplacement et de travail

Taux horaire : 57,50 € indemnités incluses
Forfait de déplacement : 140,00 € jusqu'à 100 km en ligne d'oiseau au-delà 1,30 c/km, temps de parcours inclus

Suppléments

Suppléments pour interventions en dehors du temps de travail journalier

Lundi - vendredi 25%
Samedi 25%
Dimanche et jour férié 50%

Les pièces de rechange ou pièces de remplacement nécessaires ainsi que le matériel nécessaire sont facturés aux prix catalogue.



Envoyer

Imprimer